



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 44/2016
AU CONSEIL COMMUNAL**

Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 945'000.— pour les transformations intérieures et mise en conformité de la salle du Rocking Chair

Séance de la commission

Date	Mercredi 8 février 2017, 19h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

TABLES DES MATIÈRES

1.	OBJET DU PRÉAVIS	page 3
2.	HISTORIQUE	page 3
3.	MISSION CULTURELLE	page 3
4.	CONTEXTE ACTUEL.....	page 5
5.	BESOINS DE L'EXPLOITANT.....	page 6
6.	PROJET DE TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES.....	page 6
7.	VOLUMES ET SURFACES DU PROJET	page 7
8.	COÛTS DE CONSTRUCTION	page 8
9.	PROCÉDURE D'ENQUÊTE	page 10
10.	CALENDRIER	page 10
11.	ASPECTS FINANCIERS.....	page 10
12.	CONCLUSIONS.....	page 11

Vevey, le 19 décembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'ouvrage pour les transformations intérieures et mise en conformité AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) de la salle du Rocking Chair (RKC) d'un montant de CHF 945'000.—. Il fait suite à l'ouverture d'un compte d'attente dont votre Conseil a été informé par la communication N° 05/2016 lors de la séance du 28 janvier 2016.

Les objectifs principaux sont :

- d'offrir la possibilité d'une exploitation optimale de la seule salle de concert veveysanne d'un potentiel de 500 personnes ;
- de mettre en conformité le bâtiment selon les normes en vigueur, notamment la sécurité incendie, les installations de ventilation, la sécurité au travail et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

2. HISTORIQUE

Transformation de 1992

Lors de la construction du complexe du Panorama, et par conséquent de la démolition du Vieux-Mazel, la jeunesse veveysanne perd un lieu d'expression musicale et artistique. Les autorités de l'époque, en recherche de nouveaux locaux, sont alors convaincues que le volume laissé à l'abandon de la grange de Gilamont 60 peut convenir à l'aménagement d'une salle de musique. Dans sa séance du 25 avril 1991, le Conseil communal a approuvé le projet de transformation de l'ancien chenil en salle de rock et en locaux de répétitions. Les travaux se sont terminés l'année suivante et la salle du RKC voit le jour.

25 ans de vie du Rocking Chair

Le RKC est aujourd'hui l'unique salle de concerts de la région veveysanne d'une capacité de 500 personnes. De grands noms de la musique de styles et d'origines variés s'y sont produits, tels que IAM, Erik Truffaz, Arno, Black Eyed Peas, Amadou & Mariam, Brigitte Fontaine ou encore, plus récemment, le célèbre vibraphoniste et producteur de jazz Roy Ayers. En plus de ces artistes renommés, la salle joue un rôle de tremplin pour des musiciens de la région et aime promouvoir les découvertes musicales suisses et internationales.

Le RKC fêtera en 2017 ses 25 ans d'existence. Dès sa création, la Ville de Vevey a soutenu cette salle qui se donne comme mission de promouvoir les musiques actuelles. L'Association Tous Artistes Confondus (ATAC), formée d'un comité et de membres, dirige cette infrastructure qui compte une équipe d'employés et une trentaine de bénévoles. En plus de l'espace dédié au RKC, le bâtiment abrite des locaux de répétitions et un studio d'enregistrement gérés par l'Association de la Ferme Menthée (AFM).

3. MISSION CULTURELLE

Le RKC est la seule salle de concert (hormis la petite salle du Bout du Monde) à Vevey pour les jeunes et les adultes. Pour rappel, le RKC est né il y a 24 ans suite à l'engagement d'artistes émergents et par le souhait de la Municipalité de s'équiper d'une salle de concert professionnelle permettant d'offrir à la population de la Riviera l'occasion d'assister à des

concerts de qualité et des événements festifs fédérateurs. Maintenir aujourd'hui la jauge à 300 personnes aura un effet sur l'offre artistique, sur le type de groupes sélectionnés/programmés et sur leur provenance. Cela est d'autant plus dommageable que le RKC a aujourd'hui trouvé une identité artistique forte, claire et reconnue loin à la ronde. En effet, depuis plusieurs saisons l'ATAC a su, avec succès, réinscrire la salle du RKC dans le paysage des salles de musique actuelles romandes et retrouver un public fidèle et toujours grandissant.

En parallèle à l'aspect culturel, la bonne gestion financière de l'association est une priorité. L'équilibre financier sur l'ensemble des événements de la saison est un des objectifs clés d'ATAC. Des efforts importants ont été réalisés depuis plus de 7 ans pour assainir la santé financière du RKC et trouver un mode de gestion professionnel et de qualité. L'équipe en place a parfaitement relevé ce défi en investissant énergie, temps et compétences.

Fréquentation / Affluence

En analysant attentivement les chiffres de fréquentation, mais également les recettes du RKC (billetterie, bar, locations), on constate que les soirées à plus de 300 personnes sont très régulières et ont un impact financier considérable.

Saison 15/16 : sur 50 événements au total (locations, coproductions et productions), 24 événements ont attiré plus de 300 personnes, soit **quasiment 50% des événements de la saison.**

Saison 16/17 (en cours) : sur 20 événements (en 4 mois d'exploitation), déjà 10 événements ont compté une affluence supérieure à 300 personnes, **soit 50% également.**

Concernant les recettes de bar, de billetterie et de locations, après une analyse des chiffres, le Service culturel et ATAC estiment qu'un maintien de la jauge à 300 personnes aurait pour impact un manque à gagner de CHF 60'000.— et mettrait en péril l'exploitation de la salle sans un soutien supplémentaire de la Ville de Vevey.

Attractivité de la salle

ATAC a réussi à repositionner la salle du RKC dans le paysage des salles de musiques actuelles romandes et à retrouver un public toujours plus nombreux.

Pour les agents, qui sont les intermédiaires entre le RKC et les artistes internationaux, une capacité plus basse que 500 personnes dans la région veveysanne n'est pas assez attrayante pour des groupes internationaux en tournée. Pour des coproducteurs, cette capacité ne conviendrait pas au niveau du développement des groupes et d'un point de vue financier (recettes de billetterie en regard des frais artistiques). Enfin, l'intérêt de la salle pour des locations serait également largement amoindri.

4. CONTEXTE ACTUEL

La nouvelle licence délivrée en 2015 par le Département de l'économie et du sport limite la capacité de la salle à 300 personnes.

Le bâtiment dans sa configuration actuelle ne répond pas aux normes en vigueur, soit :

- La sécurité incendie (Loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels - LPIEN).
- La ventilation des locaux (Ordonnance 3 de la loi sur le travail « Protection de la santé », article 17 et norme sia 382/1).
- La sécurité au travail (Ordonnance 3 de la loi sur le travail « Protection de la santé », articles 23 et 24).
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) « Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand ».

Selon le courrier de l'association ATAC du 10 juin 2016 ; « *Un blocage de la capacité à 300 personnes provoquerait un coup de frein singulier au dynamisme de la salle et à l'offre qu'elle propose à la population de la Riviera* ». Le Service culturel précise que la mission de l'association se trouverait compromise sans une transformation et mise aux normes de la salle du RKC.

La sécurité incendie

Depuis les travaux de 1992, aucun réaménagement conséquent n'a été entrepris, notamment au niveau des installations techniques. La salle du RKC, initialement conçue pour une capacité de 132 places assises, est équipée d'un système de ventilation qui est prévu, selon les normes de l'époque (années 90), pour une occupation maximale de 200 personnes.

En date du 25 mai 2009, le Département de l'économie et du sport (DES), anciennement connu sous le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), informe la Municipalité, que :

« (...) L'attestation produite le 23 mars 2009 par l'ECA indique une capacité de **500 personnes** pour la salle du rez-de-chaussée et de 100 personnes pour la salle du sous-sol (réaffectée depuis comme foyer des artistes), soit 600 personnes en tout », pour autant que les installations de sécurité incendie soient adaptées ».

La ventilation

L'attestation « ventilation » indique que les monoblocs installés sont dimensionnés pour un débit d'air de 9'000 m³/heure. Il s'ensuit que l'installation de ventilation permet d'accueillir 225 personnes (40 m³/h par personne) dans un établissement fumeur et **300 personnes** (30 m³/h par personne) dans un établissement non-fumeur.

La sécurité au travail

Les normes de travail concernant le bar et le vestiaire ne sont pas respectées. Les largeurs de passage pour travailler derrière le bar sont sous-dimensionnées. Des difficultés à se mouvoir se présentent et le passage est encore plus compliqué quand les tiroirs frigorifiques sont ouverts. Les panneaux de bois formant le vestiaire contigu à la voie d'évacuation ne sont pas combustibles, ce qui devrait pourtant être le cas.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (LHand)

L'accès à la salle aux personnes à mobilité réduite (PMR) n'est pour le moment assuré que par une rampe menant à une porte sous-dimensionnée. A l'intérieur, les sanitaires situés au rez-de-chaussée ne sont pas accessibles et ne sont pas adaptés aux PMR.

Mesures prises par la Municipalité pour la saison 2016-2017

La Municipalité a décidé de procéder à la démolition des vestiaires actuels afin de rendre conforme la voie de fuite et de mettre en place provisoirement un container-bureau à l'extérieur pour les remplacer. L'inconfort supplémentaire lié à l'utilisation d'un container-bureau ne peut être que provisoire.

5. BESOINS DE L'EXPLOITANT

Dans le but d'améliorer la sécurité, ainsi que la qualité de travail de leurs bénévoles et employés, l'association ATAC demande que certains locaux soient réaménagés.

La disposition actuelle de l'entrée, du vestiaire et du bar engendre des problèmes de gestion des flux pour l'équipe de sécurité, des problèmes d'orientation du public, ainsi que des difficultés d'accès au vestiaire. Le bar nécessite lui aussi d'être repensé, afin de diminuer le temps d'attente pour être servi et ainsi augmenter la qualité du service à la satisfaction de la clientèle.

6. PROJET DE TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES

Dans le but d'offrir une infrastructure plus adaptée au public, de garantir l'accueil des personnes en situation d'handicap, d'améliorer la sécurité, de mettre aux normes les installations de ventilation, de préparer le raccordement au chauffage à distance, mais aussi d'améliorer la qualité de travail des bénévoles et employés, un réaménagement des espaces d'accueil est nécessaire.

Organisation des locaux

La disposition et le dimensionnement des espaces de l'entrée actuelle ne répondant plus aux exigences, l'accès à la salle est déplacé au rez-de-chaussée avec la caisse et le vestiaire offrant ainsi une organisation et des locaux plus adaptés. Un nouvel escalier mène à la salle de concert de l'étage. Le bar est agrandi et bénéficie d'un espace de dégagement plus important. Un WC handicapé est aménagé dans ce volume, ce qui rend maintenant la salle totalement accessible et équipée aux personnes à mobilité réduite. A noter, une redistribution des WC et urinoirs du rez-de-chaussée afin d'en augmenter leur nombre.

Installations techniques

Pour rendre l'installation de ventilation conforme aux besoins, le monobloc de ventilation doit entièrement être remplacé. Le flux d'air traité par cette nouvelle installation permettra de répondre aux exigences pour l'accueil de plus de 500 personnes ; l'air pulsé passe de 9'000 à 16'200 m³/h.

Les locaux techniques doivent être agrandis en englobant entre autre la surface actuellement dédiée à la chaudière du bâtiment. Dès l'été 2017, le RKC sera raccordé au chauffage à distance à bois de Gilamont.

Concept de sécurité AEAI

Le concept prévoit que le nombre de sorties de secours du bâtiment a été augmenté et sont redimensionnées. Un exutoire de fumée supplémentaire sera réalisé et la signalétique complétée.

Relogement de 3 locaux de répétitions

La réorganisation des volumes de la salle du RKC, pour les besoins de l'association ATAC a un impact sur leurs colocataires de l'AFM. En effet, le déplacement de l'entrée au rez-de-chaussée et les réaménagements font que les utilisateurs des 3 locaux de répétitions doivent être relogés.

Soucieux de répondre aux besoins de tous, plusieurs propositions ont été faites à l'AFM par le biais de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports - Secteur jeunesse. Une partie des anciens abris de la Protection civile, situés dans les sous-sols du bâtiment de la caserne du feu, conviennent parfaitement aux représentants de l'AFM. Quelques travaux d'adaptations devront toutefois être entrepris. Un accord a été proposé : les frais pour l'achat des matériaux seront financés par le budget d'entretien des bâtiments et les travaux d'aménagements intérieurs seront quant eux réalisés par les bénévoles de l'association, encadrés par un collaborateur de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie, comme cela a déjà été le cas dans les sous-sols de la Tour de Gilamont 67.

7. VOLUMES ET SURFACES DU PROJET

Le volume du bâtiment RKC reste inchangé. La redistribution des espaces sera composée des surfaces suivantes :

Etage	Surfaces nettes
Rez-de-chaussée	297.15 m²
Hall d'entrée	14.90 m ²
Billetterie et vestiaires	10.00 m ²
Local de répétition n°1	19.90 m ²
Local de répétition n°2.....	13.05 m ²
Local administration n°1	16.10 m ²
Local administration n°2	13.90 m ²
Foyer et locaux annexes	90.30 m ²
Dépôt foyer.....	25.80 m ²
Hall foyer.....	9.10 m ²
Local ventilation.....	54.10 m ²
WC et local nettoyage	25.20 m ²
Escaliers	4.80 m ²
Etage	318.60 m²
Local de répétition n°3.....	24.00 m ²
Local de répétition n°4.....	19.60 m ²
Local de répétition n°5.....	22.80 m ²
Salle	147.90 m ²
Scène.....	45.00 m ²
Escaliers	3.20 m ²
Back-stage	26.70 m ²
Local matériel.....	17.40 m ²
Dépôt bar	12.00 m ²
Loge	66.30 m²
Local de répétition n°6.....	22.50 m ²
Local de répétition n°7.....	26.50 m ²
Loge.....	17.30 m ²
Total	682.05 m²

8. COÛTS DE CONSTRUCTION

Base des coûts de construction

Le calcul du coût des transformations intérieures et mise en conformité de la salle du RKC est basé à 90% sur les montants des soumissions. L'organisation de l'appel d'offres de construction, en procédure sur invitation, a eu lieu entre les 17 novembre et 6 décembre 2016. Le solde du coût est calculé en fonction des offres cadres d'entreprises et des estimations des mandataires avec un degré de précision de $\pm 10\%$.

Description technique

CFC 1 Tavaux préparatoires

113 - Travaux de démolition

Démolition des cloisons existantes ; ouvertures / percements dans murs existants ; démolition d'un meneau et contrecœur en façade ; travaux de saignées dans dalles existantes ; démolition de l'escalier existant ; travaux de rhabillage ; réalisation d'une chape sur structure bois.

135.1 - Installation provisoire d'électricité

Pose d'un tableau provisoire de chantier.

CFC 2 Bâtiment

211.0 - Installation de chantier entreprise de maçonnerie

Installation de chantier ; prêt d'un pont roulant pour toute la période du chantier ; renforcement de parties structurelles ; construction d'un escalier intérieur ; construction d'un escalier extérieur ; construction de murs ; pose d'un sommier métallique ; fermeture d'ouvertures ; différents travaux de carottages ; différents travaux de retouches ; construction de murs (gaines).

214 - Construction en bois

Construction d'un podium / plancher ; construction d'un palier.

222-224 - Ferblanterie-couverture / étanchéité

Ouverture en toiture pour sortie ventilation secondaire ; ouverture en toiture pour sortie ventilation WC.

225 - Isolation coupe-feu

Fermeture de carottages et percements.

226 - Isolation périphérique crépie

Travaux de retouches en façade.

230 - Installations électriques

Fourniture et pose de nouvelles prises et interrupteurs ; fourniture et pose de luminaires ; modification du tableau principal et raccordements ; raccordement de portes asservies à la détection incendie ; modification de la détection incendie.

240 - Installation chauffage

Déplacement de radiateurs et raccordements.

244 - Installation de ventilation

Fourniture et pose de turbinette WC et raccordement.

250 - Installations sanitaires

Fourniture et pose de nouveaux appareils sanitaires ; raccordement d'appareils sanitaires au réseau existant.

258 - Agencement de cuisine professionnelle

Agencement du nouveau bar ; modification de l'installation existante.

271-285 Plâtrerie / Peinture

Fourniture et pose de cloisons à ossature ; construction de doublage phonique ; peinture des murs et cloisons ; peinture des portes ; peinture d'éléments de menuiserie ; retouches.

272 - Serrurerie

Fourniture et pose d'un escalier extérieur ; fourniture et pose du châssis entrée ; fourniture et pose de portes extérieures ; fourniture et pose de portes asservies avec serrure anti-panique ; fourniture et pose de mains-courantes ; fourniture et pose de tubes pour support à habits ; fourniture et pose de potelets et grillage type : clôture jardin.

273.2 - Menuiserie intérieure, agencements

Fourniture et pose de portes EI30 ; fourniture et pose d'étagères et caissons pour bar ; fourniture et pose de différents panneaux et caches ; fourniture et pose de portes coulissantes.

281.6 - Carrelage

Fourniture et pose de carrelage dans WC ; fourniture et pose de carrelage dans bar.

281.7 - Revêtements de sols

Fourniture et pose de revêtement PVC sur escalier béton armé ; fourniture et pose de revêtement PVC dans le foyer ; fourniture et pose de tapis de sol dans le hall d'entrée.

287 - Nettoyage fin de chantier

Nettoyage de l'ensemble des locaux modifiés.

Coûts des travaux

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montants CHF HT</i>
1	Tavaux préparatoires	4'500.—
135.1	Installation provisoire d'électricité	4'500.—
2	Bâtiment	686'100.—
211	Travaux d'entreprise de maçonnerie yc CFC 113 et 4	116'100.—
214	Construction en bois	12'500.—
222-224	Ferblanterie-couverture / étanchéité	3'000.—
225	Isolation coupe-feu	2'000.—
226	Isolation périphérique crépie	2'500.—
230	Installations électriques	36'300.—
240	Installation chauffage	51'300.—
244	Installation de ventilation	108'500.—
250	Installations sanitaires	29'000.—
258	Agencement de cuisine professionnelle (bar)	80'500.—
271	Plâtrerie	52'300.—
272	Serrurerie	47'800.—
273.2	Menuiserie intérieure, agencements	43'600.—
281.6	Carrelage	21'900.—
281.7	Revêtements de sols	5'000.—
287	Nettoyage fin de chantier	2'500.—
289	Divers et imprévus	71'300.—
5	Frais secondaires (env. 3.5% du CFC 2)	22'000.—

29	Honoraires, taxes et frais	162'400.—
291	Honoraires de l'architecte	94'000.—
292	Honoraires de l'ingénieur civil	12'800.—
294	Honoraires de l'ingénieur chauffage-ventilation	33'800.—
296	Géomètre	3'000.—
297	Experts (AEAI)	<u>18'800.—</u>
	TOTAL GÉNÉRAL HT	875'000.—
	TVA 8%	<u>70'000.—</u>
	TOTAL GÉNÉRAL TTC	<u>945'000.—</u>

9. PROCÉDURE D'ENQUÊTE

La procédure d'enquête publique est en cours et se terminera fin février 2017.

10. CALENDRIER

La durée des travaux est estimée à 4 mois. Sous réserve de l'obtention des autorisations, le calendrier prévisionnel se présente ainsi :

Demande d'autorisation de construire	Janvier 2017
Dépôt du préavis au Conseil communal	Janvier 2017
Décision du Conseil communal	Mars 2017
Début des travaux	Juin 2017
Fin des travaux	Septembre 2017
Remise des locaux (<i>ouverture de la saison culturelle du RKC</i>)	Octobre 2017

11. ASPECTS FINANCIERS

Plan des investissements

Les travaux du Rocking Chair figurent au plan des investissements 2016-2021 du 28 novembre 2016, sous l'objet N° 3053 pour un montant TTC de CHF 950'000.—.

Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 2.5% et d'une durée d'amortissement de 30 ans, s'élève à titre indicatif, à CHF 45'150.—, dont :

CHF	13'650.—	pour les intérêts
CHF	31'500.—	pour l'amortissement

Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 945'000.— sur une durée de 30 ans, par une annuité de CHF 31'500.—

12. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 44/2016, du 19 décembre 2016, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 945'000.— pour les transformations intérieures et mise en conformité AEAI de la salle du Rocking Chair »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 945'000.— pour financer les transformations intérieures et mise en conformité AEAI de la salle du Rocking Chair ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 31'500.— pendant 30 ans.

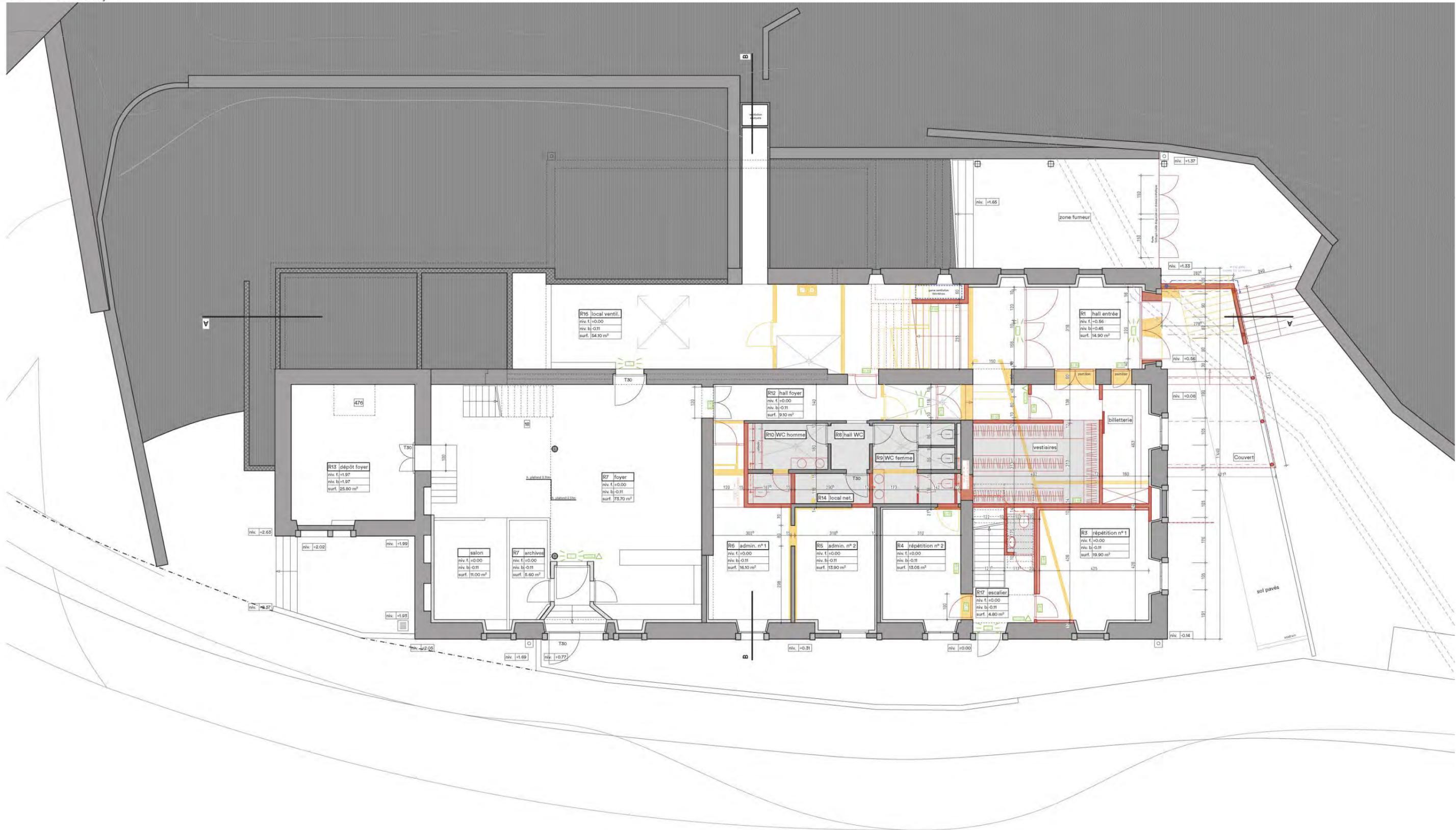
Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire

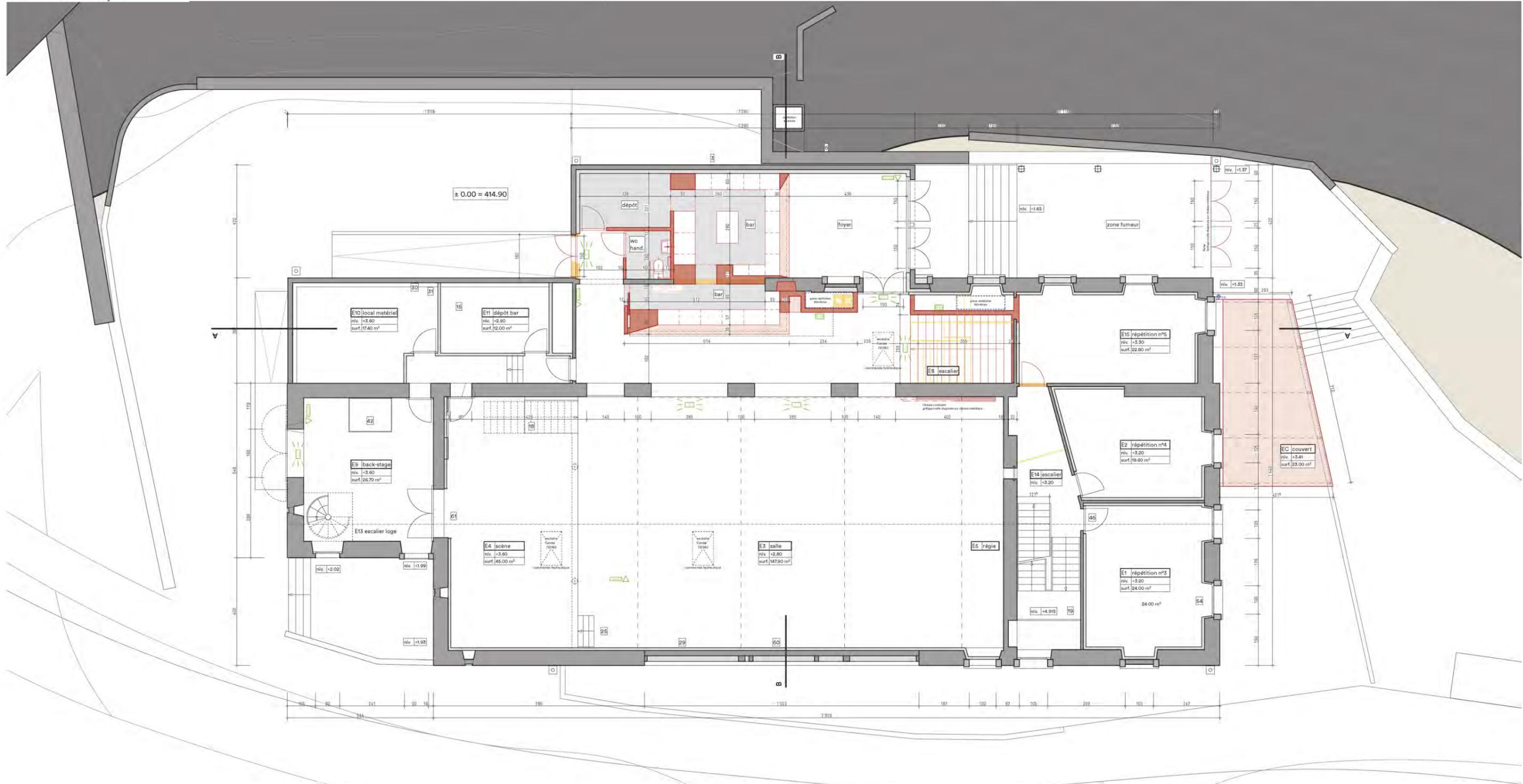


Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipaux-délégués : M. Michel Agnant, municipal-directeur des Affaires sociales, du logement et de l'intégration, du Service culturel
Mme Elina Leimgruber, Syndique et municipale-directrice de l'Administration générale, de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et du Service des affaires intercommunales

Annexes : Plans de mise à l'enquête publique
Plaquette de présentation RKC





154_VEVEY - RKC | ROCKING CHAIR_TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES ET MISE EN CONFORMITÉ AEA1
02_Niveau Salle

Parcelle n° 1196, Commune de Vevey, Canton de Vaud
Av. de Gilamont 60, 1800 Vevey

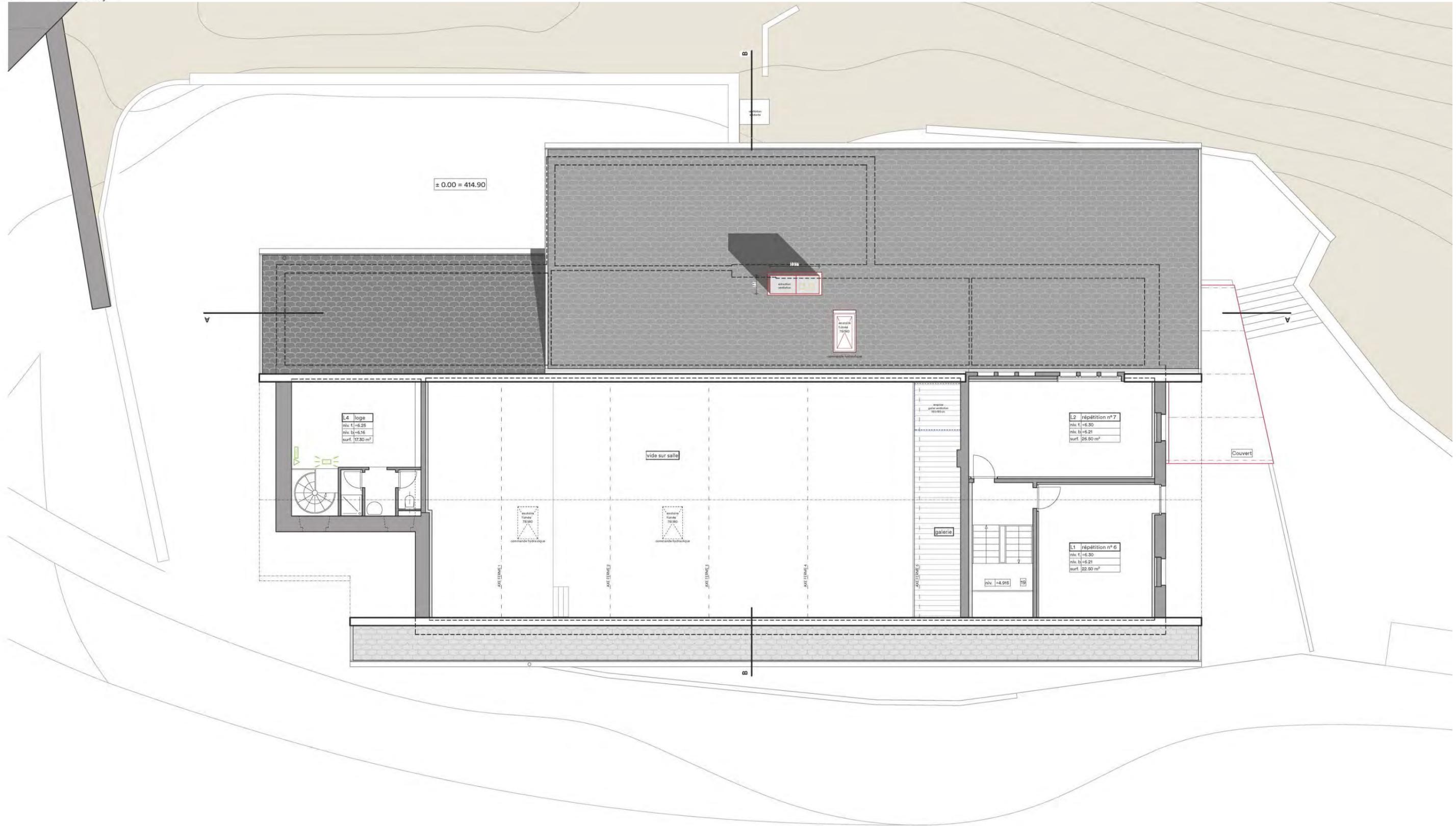
ech Réduite
date: 14.10.2016

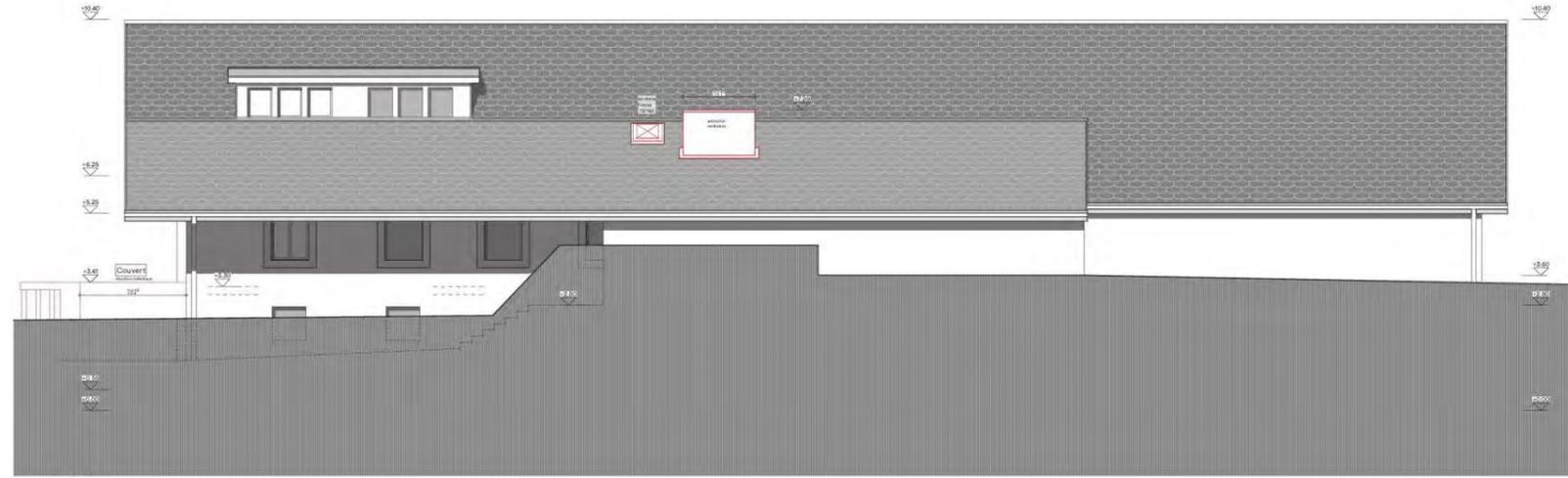
- existant
- à démolir
- à construire



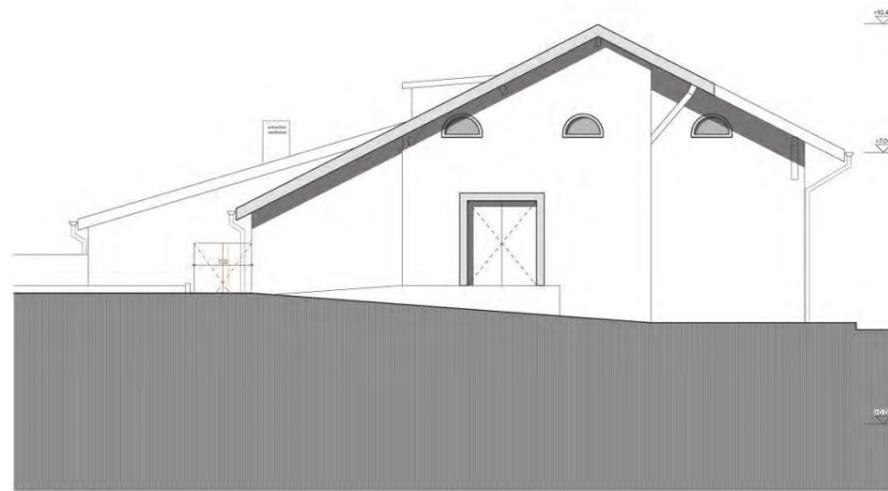
Propriétaire:
Commune de Vevey

Architecte:
schopfer.ruedin architectes sàrl





Façade Est



Façade Nord



Façade Sud



Façade Ouest

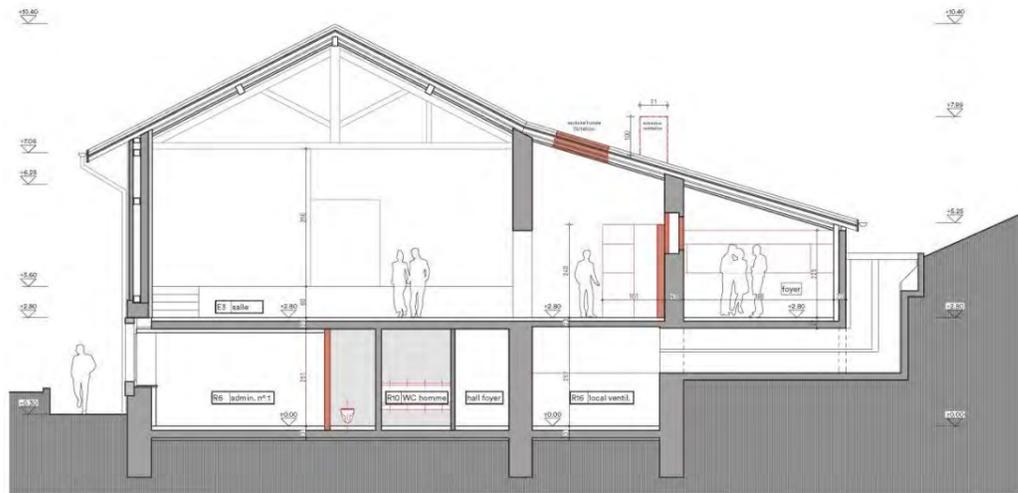
 <p>schopfer.ruedin architectes sàrl</p>	<p>154_VEVEY - RKC ROCKING CHAIR_TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES ET MISE EN CONFORMITÉ AEA1 04_Façades & Coupes</p>	<p>■ existant ■ à démolir ■ à construire</p>	
	<p>Parcelle n° 1196, Commune de Vevey, Canton de Vaud Av. de Gilamont 60, 1800 Vevey</p>	<p>ech Réduite date: 14.10.2016</p>	

Propriétaire:
Commune de Vevey

Architecte:
schopfer.ruedin architectes sàrl



Coupe A-A



Coupe B-B

 <p>s chopfer. ruedin architectes sàrl</p>	<p>154_VEVEY - RKC ROCKING CHAIR_TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES ET MISE EN CONFORMITÉ AEA1 04_Façades & Coupes</p>	<p>■ existant ■ à démolir ■ à construire</p>	
	<p>Parcelle n° 1196, Commune de Vevey, Canton de Vaud Av. de Gilamont 60, 1800 Vevey</p>	<p>ech Réduite date: 14.10.2016</p>	

Propriétaire:
Commune de Vevey

Architecte:
s chopfer.ruedin architectes sàrl

PRÉSENTATION

SAISON 2016-2017

1992-2017

25
ANS



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	04
2	PRÉSENTATION	05
3	PROGRAMMATION	06
4	FIDÉLISATION	08
5	ACCUEIL	09
6	FORMATION	10
7	GESTION FINANCIÈRE	11

INTRODUCTION

Il y a bientôt 25 ans, l'Association Tous Artistes Confondus (A.T.A.C.), composée de jeunes adeptes de culture alternative a donné naissance au Rocking Chair. Dès sa création en 1992, la Ville de Vevey a soutenu cette salle qui se donne comme mission de promouvoir les musiques actuelles. L'Association Tous Artistes Confondus (A.T.A.C.), formée d'un comité et de membres, dirige cette infrastructure qui compte une équipe professionnelle d'employés et une quarantaine de bénévoles.

Se trouvant au nord de Vevey, le Rocking Chair est toujours l'unique salle de concert de cette capacité de la région veveysanne. Elle dispose d'un matériel technique de pointe et permet d'accueillir plus de 500 personnes.

En 2017, le Rocking Chair fêtera ses 25 ans avec une programmation particulière, des soirées festives, les «25 heures du RKC», un événement hors-murs et plusieurs autres projets spécifiques à cet anniversaire.

Durant l'été, la salle du Rocking Chair devrait subir des travaux de réaménagement essentiels à sa pérennité : une mise aux normes des infrastructures, une ventilation adaptée à sa capacité, un espace d'accueil du public plus adéquat, un WC handicapé, etc.

Pour mener à bien ces projets, le comité A.T.A.C et les employés ont dû repenser le RKC, définir des valeurs fortes et des objectifs. La salle de concert aura donc besoin de soutiens particuliers pour cette année de changements et de fête.

PRÉSENTATION

Le RKC est une salle de concerts de musiques actuelles, un espace culturel, une piste de danse qui n'existe que par l'engagement et l'inspiration des personnes qui y travaillent et s'investissent bénévolement ou comme employés, par ses collaborations avec différents acteurs culturels et politiques.

En entretenant et en sublimant les valeurs humaines et associatives d'A.T.A.C., c'est leur engagement qui fait leur force et unit ces personnes dans une seule perspective : l'attractivité et le bon fonctionnement du RKC.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Proposer une offre de qualité, attractive et variée dans le cadre des musiques actuelles.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION TOUS ARTISTES CONFONDUS (A.T.A.C.)

Le comité de l'Association Tous Artistes Confondus (A.T.A.C.) est composé de sept membres bénévoles :

Matthew Franklin, Aloys Christinat, Léandre Ballif, Katy Martinkovic, Gayanée Rossier, Axelle Mueller (Secrétaire) et Milena Quattrocchi (Présidente).

Soudés, passionnés et à l'écoute, ils se réunissent mensuellement avec les employés responsables de secteur pour superviser et soutenir les différents projets mis en œuvre ainsi que pour statuer sur les décisions à prendre pour la salle.

LES EMPLOYÉS

Une masse salariale de 260% est répartie sur six postes fixes à laquelle s'ajoute un mandat de graphisme :

- Gilles Perfetta (50%), administrateur, est en charge de l'administration, de la production et de la gestion financière et des RH.
- Maude Paley (50%) est programmatrice et chargée de communication.
- Damien Testuz (50%) s'occupe de la recherche de fonds, de l'équipe des bénévoles, du bar et de la diffusion de la promotion.
- Livio Melileo (60%) est le responsable technique et coordonne Sébastien Baudin (30%), technicien lumière, et Luca Manco (20%), technicien son.

La saison passée, le poste d'éclairagiste a été augmenté de 20% à 30% afin que le pourcentage corresponde au temps de travail effectif selon le cahier des charges.

Chaque employé s'engage contractuellement à effectuer un pourcentage de bénévolat s'élevant de 5% à 10% selon le taux de travail effectif, ce qui représente au total 50%.

LES BÉNÉVOLES

L'activité bénévole est essentielle au Rocking Chair. Une quarantaine de bénévoles s'investissent dans la gestion du bar, du vestiaire et de la caisse, ainsi que dans l'accueil des artistes et du public. Membres actifs de l'association, ils assurent le bon fonctionnement de la salle en manifestant un engouement et une énergie débordante.

Cette saison, le Rocking Chair démarre une collaboration avec l'association Bénévolat-Vaud dans le cadre de la mesure MACIT (Missions d'action citoyennes). Le but étant d'occuper une personne en réinsertion professionnelle un après-midi par semaine avec diverses tâches. Cela permettra à cette personne de se sentir utile et valorisée tout en soulageant le travail des employés.

DIALOGUE AVEC LES REPRÉSENTANTS POLITIQUES DE LA VILLE DE VEVEY

La commission municipale réunit, une à deux fois par an, le Municipal en charge de la culture, la Déléguée à la culture, le Chef du service des finances, dix conseillers communaux et les représentants de l'Association Tous Artistes Confondus (A.T.A.C.). Cette réunion permet le dialogue avec les autorités et une discussion autour des objectifs, des besoins et des devoirs du RKC.

DES LIENS CULTURELS NOURRIS

Le Rocking Chair est membre de PETZI, association faitière des clubs et festivals suisses qui œuvre dans un but non lucratif pour le développement des musiques actuelles. La salle veveysanne participe ainsi à l'entraide entre les acteurs de la scène culturelle, bénéficie de formations spécialisées et prend part à des tables rondes. Le Rocking Chair entretient également des liens avec la FCMA, TrocK et d'autres acteurs romands des musiques actuelles. Il collabore étroitement avec les associations culturelles locales et co-organise des événements sur l'année.

PROGRAMMATION

OBJECTIF

Diversifier les genres et les styles musicaux des soirées programmées tout en gardant une identité propre en renforçant le « style » RKC et en étant concurrentiel dans le paysage musical suisse.

Durant la saison 2015/16, plus de 13'000 spectateurs ont assisté aux diverses soirées proposées au Rocking Chair. En tout, 84 groupes (dont 69 formations suisses) et 87 DJs (dont 81 suisses) s'y sont produits.

La programmation est un défi perpétuel que le Rocking Chair relève avec plaisir, malgré la concurrence des autres clubs de Suisse et l'augmentation des cachets.

La mission première du RKC est de jouer le rôle de tremplin musical pour les groupes locaux et suisses, tout en maintenant un équilibre avec des artistes internationaux. La programmation se veut éclectique et propose de belles découvertes musicales ainsi que des artistes renommés. En diversifiant les styles de musique, le RKC touche un large public, toujours plus nombreux et fidèle.

Le Rocking Chair propose également des soirées dansantes comme les « I love Guinguette Party » et les « Animals Party ». Ces soirées sont fortement appréciées et peuplées. Elles émanent d'une réelle demande du public régional.

Afin de varier la programmation avec des styles musicaux différents et une offre plus large, des coproductions se font avec divers acteurs culturels de la région.



FIDÉLISATION

OBJECTIF

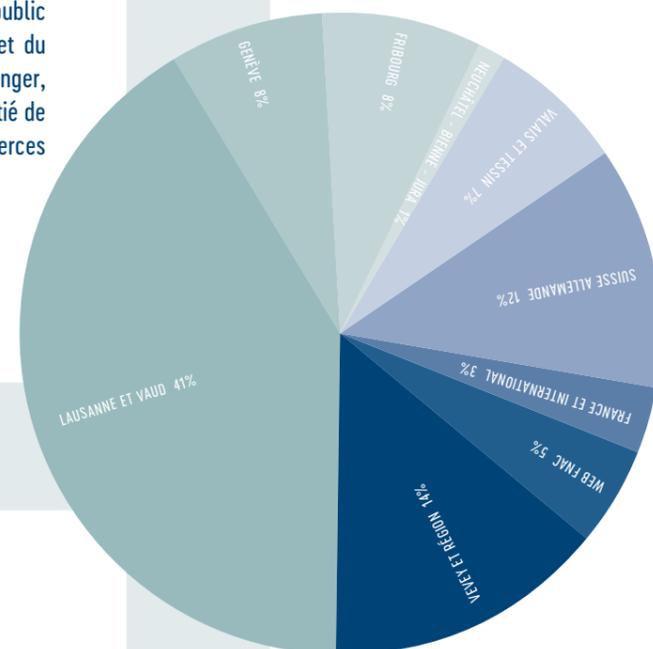
Fidéliser le public et les partenaires

Le Rocking Chair doit attirer un public large, venant de la Riviera vaudoise et d'ailleurs, en proposant notamment des prix accessibles au public visé et un accueil de qualité. Un des objectifs principaux est de renforcer les actions de fidélisation en proposant notamment des cartes «RKC» et «Gold» qui offrent des réductions ou la gratuité de l'entrée. Une réflexion sur de nouveaux avantages que peuvent offrir ces cartes est également en cours afin de les rendre plus attractives. Dans le but de conserver la convivialité et l'ambiance chaleureuse de la salle, l'expérience du public et les prestations offertes doivent toujours être questionnées. De plus, la médiation socioculturelle doit être développée dans l'optique d'ouvrir les portes du RKC à de nouveaux publics.

La communication, à travers les réseaux sociaux, le site internet et la diffusion dans l'espace urbain, reste un des meilleurs moyens de toucher un public potentiel. La communication visuelle est sans cesse renouvelée et dynamisée.

Au début de cette saison 2016/17, les premières soirées ont d'ores et déjà permis d'accueillir près de 3'000 personnes avec une moyenne de 300 personnes par soirée.

Une analyse des billetteries montre que la moitié de notre public est vaudois, que 24% vient des autres cantons romands et du Tessin, 12% de Suisse allemande et 3% à 7% de l'étranger, majoritairement de la France. En conclusion, presque la moitié de notre public est potentiellement une clientèle pour les commerces et les hôtels de la région.



ACCUEIL

OBJECTIF

Assurer un accueil de qualité pour le public, les artistes et les bénévoles

Afin d'améliorer l'accueil du public et les conditions de travail, le projet de réaménagement du Rocking Chair doit être concrétisé. Il prévoit une restructuration de l'espace bar et vestiaire afin d'améliorer le confort de travail des bénévoles ainsi que le service au public.

Il est également prévu de mettre aux normes la ventilation et les espaces WC.

Le Rocking Chair est reconnu pour sa qualité d'accueil des artistes, en loges comme sur scène.

Les artistes doivent se sentir à la maison. Pour chaque soirée, une équipe d'accueil est à disposition pour leur concocter de délicieux repas et répondre à leurs demandes.

La qualité d'accueil technique est également primordiale. La sonorisation de pointe soignée par des ingénieurs du son professionnels doit rester un des atouts majeur du Rocking Chair. Suite au changement de ventilation, le parc technique devra être réadapté et modifié. Cela engendrera des frais supplémentaires.

Le Rocking Chair doit maintenir une politique de développement durable et écologique, notamment dans les futurs travaux de réaménagement. Divers projets ont déjà été mis en œuvre en collaboration avec la Summit Fondation: la création d'un point de collecte à l'extérieur du bâtiment, l'utilisation de gobelets réutilisables ainsi que l'installation d'ampoules à basse consommation dans tout le bâtiment.

SÉCURITÉ

L'accueil et la sécurité du public, des artistes et des bénévoles est une préoccupation majeure dans les activités du Rocking Chair.

Le RKC fait partie de l'association Kerta aux côtés des clubs vaudois Le Romandie, Les Docks, Le Bourg et l'Amalgame. Cette structure a pour but de gérer le service de sécurité des établissements membres. Les agents de sécurité sont sous contrat avec Kerta, mais une équipe fixe et de confiance, menée par M. Marc Cecchetti, forme le service de sécurité du RKC.

FORMATION

OBJECTIF

Affirmer la position du RKC en tant que lieu formateur reconnu

- **Valoriser la formation des bénévoles, stagiaires et employés dans les domaines de compétence du RKC**

Le RKC offre un poste de stagiaire qui donne une vision globale de la gestion d'un club de musiques actuelles en initiant à la production et la communication sous la houlette de professionnels. Ce poste formateur doit être maintenu et développé. Cette initiative permet d'offrir une formation et une première expérience à de futurs acteurs de la scène culturelle tout en soulageant la masse de travail des employés.

Chaque nouveau bénévole est formé pour travailler au bar, à la caisse et au vestiaire avant sa première soirée. Les bénévoles peuvent également demander un certificat de bénévolat valorisant ainsi le travail qu'ils ont effectué dans notre structure.

De plus, le RKC propose des formations techniques que ce soit dans les métiers du son ou de la lumière.

La médiation culturelle doit être développée pour offrir à des publics variés l'accès aux musiques actuelles. Des soirées pour les ados sont déjà organisées avec l'animation jeunesse de la Ville de Vevey. Toutefois, une offre plus large doit être mise en place pour offrir un programme accessible aux plus jeunes. Un groupe de travail, composé d'animatrices socioculturelles, membres du comité, et de la programmatrice travaillera sur le développement de la médiation culturelle pour assurer au plus grand nombre l'accès, aussi bien physique que social et intellectuel, au RKC.

GESTION FINANCIÈRE

OBJECTIF

Assurer l'équilibre financier et la pérennité du RKC

- **Viser l'équilibre financier dans le choix des productions, coproductions et locations en adaptant les outils de gestion pour développer des stratégies adéquates**

Afin d'obtenir des rapports mensuels et effectuer un suivi précis des résultats financiers, le Rocking Chair a opté pour une comptabilité en ligne (cloud accounting en anglais). Ainsi, à chaque séance entre le comité et les employés, des décisions peuvent être prises en fonction des résultats obtenus, des objectifs et des besoins.

Chacune des trois catégories d'évènement a des avantages et des inconvénients, il convient donc d'équilibrer leur nombre sur la saison, tout en respectant la stratégie du RKC et la convention avec la Ville de Vevey. Sur la saison 2015-2016, le résultat moyen a augmenté dans chacune des catégories. La location est une catégorie rentable, mais les événements les plus rentables pour le RKC sont les soirées dansantes. Les événements les moins rentables sont les concerts, mais ils sont le cœur de l'activité du Rocking Chair.

1992-2017

25
ANS

RKC

GILAMONT 60 1800 VEVEY
T. 021 923 65 93
CONTACT@ROCKING-CHAIR.CH
ROCKING-CHAIR.CH